



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 06 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 29 octobre 2024  
Date d'affichage : 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs** : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER

**Absent excusé** : D. RANOUX

**Absents** : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/11/90

Désignation de trois garants affouage

Madame le Maire expose qu'il convient de nommer trois garants solidairement responsables envers la commune de la qualité des exploitations réalisées par les affouagistes au sein de la forêt communale.

Le conseil municipal,

- Désigne à main levée et à l'unanimité :
  - Messieurs Michel JACOBBERGER, Roger KIFFER, Alain IPPONICH comme garants des affouagistes.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE